



Congé sans solde et demission

Par **fifinou**, le **11/09/2008** à **16:49**

Bonjour,

Je suis actuellement employée en CDI et j'ai plus d'un an d'ancienneté au sein de mon entreprise. Je souhaiterais poser un congé sans solde d'une durée de 6 mois à un an afin de rejoindre mon ami qui travaille au gabon et me tester afin de savoir si je me sent éventuellement capable de vivre là bas. Si mon employeur accepte ce congé, est ce que j'ai l'obligation de reprendre mon poste dès la fin du congé ou puis-je démissionner durant ou à la fin du congé si je me plait au gabon?

Je vous remercie par avance pour vos réponses.